



## Adresse commune des organisations syndicales du champ de la Psychiatrie aux élus.

Comme vous l'avez probablement appris l'ARS 59/62 vient de prendre une décision inique, historique et discriminatoire à l'encontre des populations de la région et de notre discipline spécifique de la Psychiatrie. Cette décision réside en une baisse des crédits qui lui sont alloués.

Décision qui réduirait d'autant plus l'accès aux soins en Santé Mentale pour les populations, en très grande souffrance, que vous représentez. Elle accentuerait les disparités que l'on constate d'un territoire à l'autre au sein de nos 2 départements et de notre région au regard des autres régions du pays.

Décision qui résulte d'une mécanique comptable aveugle et pénalisante qui privilégie les économies immédiates, et accentuerait les difficultés que rencontreront les générations à venir. Le maintien de la réduction des crédits aujourd'hui rendra plus coûteux l'accès aux soins, car celui ci sera plus tardif. Il est temps de mettre fin à cette spirale infernale à cette logique purement comptable. Il est temps d'investir dans la Santé

C'est aussi le fruit des orientations inscrites dans la loi HPST et la nouvelle gouvernance de la Santé : mise en concurrence des secteurs de Psychiatrie entre eux, des établissements entre eux, de la Psychiatrie envers les disciplines de la MCO. Orientations qui favorisent le secteur privé des services de santé.

Dès l'annonce de ces réductions budgétaires les organisations syndicales des professionnels de la Psychiatrie les ont contestées à l'ARS.

Elles réclament au delà du dégel indispensable et immédiat des crédits, un financement à la hauteur des besoins soit un budget Spécifique Régional du Service Public de Psychiatrie de Secteur.

Nous nous adressons à vous particulièrement afin que de votre côté vous puissiez relayer dans les différentes assemblées et instances où vous siégez, dans l'intérêt des populations que vous représentez, les revendications que nous portons.

Si l'heure est au changement passons du discours aux actes

Nous vous serions très obligés de bien vouloir nous transmettre toutes interventions que vous pourriez faire dans les différentes assemblées et instances où vous siégez.

Dans l'attente veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.